

Du 15 novembre 2023

La séance du Conseil s'est tenue à la salle des fêtes de Trélon le 15 novembre 2023 à 18h00.

Etaient présents : **Pour ANOR** : M. Jean-Luc PERAT, Mme Joëlle BOUTTEFEUX, M. Benjamin WALLERAND ; **Pour BAIVES** : M. Claude GARY ; **Pour EPPE SAUVAGE** : Mme Vivianne DESMARCHELIER ; **Pour FERON** : M. Jean-François BAUDRY ; **Pour FOURMI**ES : M. Mickaël HIRAUX, Mme Valérie DUFOSSET, M. Benoît WASCAT, Mme Amandine TROCLET, M. Maxence SIMPERE, Mme Nathalie PATIN, M. Louis YDE, M. Jean-Luc BURY, M. Jean-Paul PRONAU, Mme Agnès DUPARCQ, M. Philippe VIEVILLE, M. Jean-Pierre WILHELM, Mme Réjane CLEMENT ; **Pour GLAGEON** : M. Frédéric BETTIGNIES, Mme Aurélie PEROT, M. Ludovic ZACHARIE ; **Pour OHAIN** : M. Sylvain OXOBY, Mme Lydie BUREL ; **Pour TRELON** : M. Thierry REGHEM, Mme Liliane COLLIER, M. Michel BOMBART, M. Eric BONGIBAULT ; **Pour WALLERS EN FAGNE** : M. Bernard NAVARRE ; **Pour WIGNEHIES** : M. Jean-Guy BERTIN, Mme Valérie SELIER, M. Pascal COBUT, Mme Sylvie FOUAN ; **Pour WILLIES** : M. Patrick LANDA.

Etaient absents excusés représentés et ayant donné pouvoir : **Pour ANOR** : Mme Sandra PAGNIEZ a donné pouvoir à Mme Joëlle BOUTTEFEUX, **Pour FOURMI**ES : Mme Corinne LEFORT a donné pouvoir à M. Maxence SIMPERE, M. Jérôme ALCESILAS a donné pouvoir à Mickaël HIRAUX ; **Pour TRELON** : Mme Emilie BARBET a donné pouvoir à M. Thierry REGHEM

Etaient absents ou excusés : **Pour ANOR** : M. Bernard BAILLEUL ; **Pour FOURMI**ES : Mme Clothilde FRISON, Mme Myriam COUPAIN, Mme Véronique BOUBIA, M. Cédric GLASSET ; **Pour MOUSTIER EN FAGNE** : M. Jean-Michel HANCART ; **Pour WIGNEHIES** : M. Clément CHIKH.

Secrétaire de séance : M. Maxence SIMPERE

1/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Compte-rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoir

2/ SERVICES FINANCIERS :

- DM n°1 Budget Général et Budget Annexe
- Attributions de compensation définitives 2023
- Subvention CCAS Fourmies ACI

3/ POLITIQUE DE SANTE :

- Acquisition partie ancienne école de Glageon – Implantation centre de santé départemental

4 / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Acquisition d'une parcelle auprès de la SCI EXPANSION – Bâtiment rue Ninite

5 / RESSOURCES HUMAINES :

- RECRUTEMENT AGENT MSP

Monsieur Maxence SIMPERE est désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ADMINISTRATION GENERALE

Compte-rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoir

Le Président a pris un certain nombre de décisions dans le cadre de la délégation de pouvoir accordée par le Conseil Communautaire et ce depuis le dernier Conseil du 18 octobre.

Ce point n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée délibérante.

SERVICES FINANCIERS

DM n°1 Budget Général 2023 et Budget Annexe 2023

Depuis le vote du budget primitif 2023 pour le budget général et le budget annexe de l'environnement, des ajustements de crédits s'avèrent nécessaires pour tenir compte d'éléments non prévus lors du vote du BP 2023.

Après lecture de ces différents ajustements, la délibération correspondante est adoptée à l'unanimité.

Attributions de compensation définitives 2023

Lors du Conseil Communautaire de février 2023, les attributions de compensation prévisionnelles (AC) concernant chaque commune membre avaient été déterminées.

Depuis lors, des évolutions des charges transférées ont été constatées en lien avec la mise en place du taux unique de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire de la CCSA.

De fait des corrections d'AC sont à apporter pour les communes de FOURMIES, ANOR, FERON et WIGNEHIES.

Il est rappelé que pour que ces corrections d'AC puissent être effectives, une délibération de chaque commune concernée est également nécessaire.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité moins une voix contre la présente délibération fixant le montant des AC définitives pour 2023.

Subvention CCAS Fourmies ACI

Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer, comme l'exercice précédent, à 50 000 € la subvention 2023 à verser au CCAS de FOURMIES, dans le cadre des missions exercées, pour le compte des communes, par les chantiers d'insertion.

La délibération concernant l'attribution de cette subvention est adoptée à l'unanimité.

POLITIQUE DE SANTE

Acquisition partie ancienne école de Glageon – Implantation centre de santé départemental

Monsieur PERAT rappelle en préambule l'importance de cette implantation pour le territoire en cohérence avec les trois maisons de santé pluridisciplinaires déjà existantes.

Après le dépôt de notre candidature en juin 2023, il a fallu convaincre le département du Nord du bien fondé de celle-ci. Monsieur PERAT tient à remercier l'ensemble des équipes pour le travail accompli dans ce sens ainsi que la commune de GLAGEON.

Des travaux restent à réaliser et la mise en service est espérée pour le début de l'année 2024.

La question est posée du processus de recrutement des professionnels de santé. Cette démarche est à la charge du Département qui prendra également à son compte les équipements. La CCSA étant concernée par les questions bâtimentaires et les fluides.

Dans ce cadre, il est proposé l'acquisition d'une partie de l'ancienne école de GLAGEON par la CCSA et ce à l'euro symbolique.

Les frais d'acte et de géomètre restant à la charge de la commune.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Acquisition d'une parcelle auprès de la SCI EXPANSION – Bâtiment rue Ninite

Il est proposé au Conseil Communautaire l'acquisition d'une parcelle de 4m² auprès de la SCI Expansion, ce qui permet d'acter la démarche déjà entreprise, de la mener à son terme et ce en cadrant au mieux le processus de vente en cours auprès de Monsieur IMBERT.

Le conseil communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Recrutement agent MSP

Il est proposé à l'assemblée délibérante la création d'un poste permanent à temps complet de catégorie C, dans le cadre des missions d'entretien des maisons de santé notamment.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité du Conseil Communautaire.

Le prochain conseil se tiendra le 14 décembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h00.

Le secrétaire de séance
Monsieur M. SIMPERE

Le Président,
Monsieur M. HIRAUX



